



Le 8 juin 2015

De :

Olivier Dusserre-Telmont
Secrétaire départemental du SE-Unsa du Gard

À :

Mr Christian PATOZ
DSDEN du Gard

Objet : Entretiens professionnels des AESH

Monsieur le directeur académique,

Les AESH arrivant en fin de leur première année d'exercice peuvent bénéficier d'un entretien professionnel. Conformément aux termes de l'article 9 du décret du 27/06/2014 relatif au conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap, cet entretien doit être conduit par le chef d'établissement ou l'inspecteur de l'éducation nationale compétent lorsque l'agent exerce ses fonctions dans une école. De plus, l'article 4 du décret du 27/06/2014 relatif à l'entretien professionnel et à la reconnaissance professionnelle des accompagnants des élèves en situation de handicap stipule que « le chef d'établissement ou l'IEN établit et signe le compte-rendu de l'entretien professionnel ».

En conséquence, le SE-Unsa apportera son soutien à tout enseignant, directeur ou non, qui ne souhaiterait pas mener l'entretien professionnel ainsi qu'établir et signer le compte-rendu dudit entretien.

Nous savons le contexte qui préside à l'organisation de ces missions d'accompagnement des AESH en CDD, en CDI ou en CUI-CAE. Pour autant, nous considérons que pour obtenir les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions, nous ne saurions contourner davantage le problème en le déplaçant vers les directrices et directeurs.

C'est parce que nous refusons de composer avec l'existant que l'on fait avancer peu à peu ce dossier. C'est ainsi que les premières avancées significatives ont vu le jour en août 2013 dans le cadre du plan de refondation de l'école, avec des objectifs sur la durée du quinquennat, d'un diplôme d'État, de 8 000 recrutements mis en place à la rentrée 2014, puis la « cédésation » de 28 000 contrats, une validation des acquis de l'expérience, la rémunération indexée sur la grille de catégorie C de la fonction publique.

Ces premiers pas sont un véritable progrès social, mais les conditions sont loin d'être satisfaisantes. Le SE-Unsa continuera de porter ce dossier dans une approche responsable mais sans complaisance. Un dossier qui impacte les AESH, les enfants en situation de handicap mais aussi les directrices/teurs et leurs aides administratives dont le contingent de contrats aidés découle forcément du nombre de CDI consacrés à Handiscol.

Nous reviendrons sur ces demandes lors de nos prochaines instances.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur académique, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier Dusserre-Telmont

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Dusserre-Telmont', written in a cursive style.